

**COLLECTE DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES DÉSUETS ET ÉCOCENTRE MOBILE**

**LE SAMEDI 3 JUIN DE 9: 00 A.M. À 13 :00 P.M.**

En collaboration avec le programme Recycler mes Électroniques<sup>MC</sup> de l'ARPE-Québec, la municipalité de Bury organise une collecte spéciale qui aura lieu le samedi 3 juin 2023 de 9 h à 13 h dans le bâtiment du parc municipal situé à l'arrière du Centre Multifonctionnel Victoria situé au 569, rue Main (ancien bureau municipal) afin de ramasser les produits électroniques désuets, et ce, gratuitement.

Tous les produits électroniques recueillis, comme les téléviseurs, les écrans, les ordinateurs et plus encore, seront pris en charge par l'ARPE-Québec, puis acheminée chez des entreprises approuvées, conformes aux normes en vigueur au Canada, pour être recyclés de façon sécuritaire, sûre et écologique. Pour la liste complète des produits acceptés, visitez <https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/ou-recycler/>.

Le conteneur pour l'écocentre mobile sera localisé dans la cour du Centre Multifonctionnel Victoria. Voici la liste des éléments acceptés :

MATÉRIEL	NOTES
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	Peintures, produits nettoyants et huiles de type résidentiel, batteries de véhicule, piles, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents.
BOIS	Bois naturel, peint, traité, sans métal, sans plastique et sans verre.
MÉTAL	Fer, aluminium, fonte, cuivre, fils, broche, contenants de peinture vides, électroménagers et tout autre objet en métal
TEXTILES	Vêtements, accessoires (ceintures, sacs à main de tout genre, foulards, etc.), souliers et bottes
RÉSIDUS VERTS	Les branches doivent être attachées



**COLLECTION OF OBSOLETE ELECTRONIC PRODUCTS AND MOBILE ECOCENTRE**

**SATURDAY, JUNE 3, 2023, FROM 9 A.M. TO 1 P.M.**

In collaboration with the EPRA-Québec Recycle my Electronics™ program, the municipality of Bury is organizing a special collection that will take place on Saturday, June 3, 2023, from 9 a.m. to 1 p.m., in the municipal park building located behind the Victoria Multifunctional Centre at 569 Main Street (former municipal office), to collect obsolete electronic products, free of charge.

All collected electronic products, such as televisions, screens, computers and more, will be taken care of by EPRA-Quebec, then sent to approved companies, compliant with the standards in force in Canada, to be recycled in a safe, secure and environmentally friendly manner. For a complete list of accepted products, visit <https://www.recyclemyelectronics.ca/qc/where-can-i-recycle/>

A container for the mobile Ecocentre will be in the yard of the Victoria Multifunctional Centre. Here is the list of accepted elements:

MATERIAL	NOTES
HAZARDOUS HOUSEHOLD WASTE	Cans of paint, cleaning products, used oil (residential type), used batteries and dead lightbulbs,
WOOD	Natural wood, painted, treated, metal-free, plastic-free and glass-free.
METAL	iron, aluminum, cast iron, copper, wires, spindles, empty paint cans, appliances and any other metal object
TEXTILES	Clothing, accessories (belts, handbags of all kinds, scarves, etc.), shoes and boots.
GREEN RESIDUES	The branches must be in a tied bundle



### Mesures fosses septiques

La MRC procédera à la mesure des boues et de l'écume des fosses septiques sur le territoire de Bury entre le 7 et le 21 juin prochain. Les fosses qui ont été vidangées en 2022 ne seront pas mesurées.

Assurez-vous que les mesureurs auront accès à vos couvercles ; barrière ouverte, chiens attachés, etc. Les couvercles doivent être complètement dégagés de 6 à 8 pouces sur la totalité de leur circonférence ainsi que du sol et bien visibles de loin. Votre fosse sera vidangée seulement si l'épaisseur de la couche d'écume est égale ou supérieure à 12 cm ou si l'épaisseur de la couche de boues est égale ou supérieure à 30 cm. Des frais de 25 \$ seront exigés pour toute visite supplémentaire si les mesureurs n'ont pas pu prendre les mesures lors de leur 1re visite. Pour les contribuables qui possèdent une fosse scellée ou un puisard, aucune visite ne sera effectuée par les mesureurs.

Pour plus d'informations : [mrchsf.com/environnement-fosses-septiques.html](http://mrchsf.com/environnement-fosses-septiques.html) ou 819 560-8401.

### Septic Tank measuring

The MRC will measure septic tanks sludge and scum on the territory of Bury between June 7 and 21. Tanks that were emptied in 2022 will not be measured. Make sure the measurers have access to your lids; gate open, dogs leashed, etc. Covers should be completely clear of 6 to 8 inches around their entire circumference as well as the floor and clearly visible from afar. Your tank will only be emptied if the thickness of the scum layer is equal to or greater than 12 cm or if the thickness of the sludge layer is equal to or greater than 30 cm. A \$25 fee will be charged for any additional visit if the measurers were unable to take the measurements during their 1st visit. For taxpayers who have a sealed tank or cesspool, no visit will be made by the measurers.

For more information: [mrchsf.com/environnement-fosses-septiques.html](http://mrchsf.com/environnement-fosses-septiques.html) or 819 560-8401.

#### **Le bureau municipal sera fermé**

Le lundi 22 mai pour le congé de la fête des Patriotes.



#### **The municipal office will be closed**

Monday, May 22 for Patriot's day.

### COLLECTE DES GROS DÉCHETS

La collecte des gros déchets et de plastiques de ferme se tiendra le 29 et 30 mai prochains. Pour plus d'information concernant cette collecte, visitez l'onglet **Information collectes** du [www.municipalitedebury.qc.ca](http://www.municipalitedebury.qc.ca).

### BIG GARBAGE PICKUP

Big garbage and farm plastic pickup will take place on May 29 and 30. For more information on this special collection please visit the **Waste Disposal** section of [www.municipalitedebury.qc.ca](http://www.municipalitedebury.qc.ca)



## **Propriétaires de poulailler urbain ou de volaille agricole — Influenza aviaire**

Depuis avril 2022, 31 élevages de volaille (dont 7 élevages non commerciaux) ont été trouvés positifs pour l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1 au Québec. L'infection entraîne des conséquences importantes pour la ferme affectée, mais aussi pour les élevages à proximité et pour l'ensemble du secteur de l'industrie avicole.

### **Migrations printanières et transmission**

Avec l'arrivée du printemps, les oiseaux sauvages vont reprendre leur route le long des voies migratoires. Par leur présence accrue sur le territoire, ils contribuent à la propagation du virus et augmentent ainsi le risque de contamination des oiseaux domestiques.

La grippe aviaire se transmet directement d'un oiseau à un autre par les sécrétions et les excréments. Le virus peut également être introduit de façon indirecte lorsque des humains ou du matériel contaminés entrent en contact avec des oiseaux ou leur environnement. Par exemple, le virus peut se trouver dans la nourriture ou l'eau ou encore sur des roues de véhicules, des bottes ou des mains contaminées.

### **Mesures de prévention**

Les **mesures de prévention et de biosécurité** doivent être appliquées rigoureusement et le niveau de vigilance doit demeurer élevé.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) déconseille actuellement tout rassemblement d'oiseaux (foire, exposition, concours, encans) et rappelle à tous les propriétaires d'oiseaux d'élevage de respecter le [Règlement sur les conditions de salubrité des lieux de garde d'oiseaux captifs](#) afin de prévenir les contacts entre la volaille et les oiseaux sauvages.

Surveillez ces signes cliniques chez vos oiseaux :

- Manque d'énergie et d'appétit
- Diminution de la production d'œufs et ponte de nombreux œufs à coquille molle ou sans coquille
- Enflure de la tête, des paupières, de la crête, des caroncules et des jarrets
- Toux, éternuements et signes nerveux
- Diarrhée
- Manque de coordination
- Mort subite

En cas de mortalités inhabituelles ou de signes de la maladie, consultez un médecin vétérinaire. Si vous ne parvenez pas à joindre de médecin vétérinaire, composez le **450 768-6763** pour joindre la ligne téléphonique de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour signaler des oiseaux malades ou le **1 844 ANIMAUX** pour communiquer avec la Centrale de signalement du MAPAQ.

Le MAPAQ rappelle que le risque pour la population générale est faible, car les cas de grippe aviaire chez l'humain sont rares et surviennent généralement lors de contact étroit avec des oiseaux infectés.

***Tous les propriétaires de volaille ont la responsabilité de protéger leurs oiseaux et la santé du cheptel québécois. Consultez la page Web [Québec.ca/Grippeaviaire](http://Quebec.ca/Grippeaviaire) pour plus d'information.***

## **Owners of Urban Chicken Coops and Poultry Farms—AVIAN Flu**

Since April 2022, 31 poultry farms (including 7 non-commercial farms) have been found positive for highly pathogenic H5N1 avian influenza in Quebec. The infection has significant consequences for the affected farm, but also for nearby farms and for the entire sector of the poultry industry.

### **Spring Migrations and Transmission**

With the arrival of spring, wild birds will resume their journey along the migratory routes. By their increased presence on the territory, they contribute to the spread of the virus and thus increase the risk of contamination of domestic birds.

Avian flu is transmitted directly from birds to birds through secretions and feces. The virus can also be introduced indirectly when humans or contaminated material come into contact with birds or their environment. For example, the virus can be found in food or water or on vehicle wheels, boots or contaminated hands.

Prevention and biosecurity measures must be rigorously applied and the level of vigilance must remain high.

The Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) currently advises against any gathering of birds (fairs, exhibitions, competitions, auctions) and reminds all owners of farmed birds to respect the Regulation respecting the sanitary conditions of places where captive birds are kept in order to prevent contact between poultry and wild birds.

Watch for these clinical signs in your birds:

- Lack of energy and appetite
- Decrease in egg production and laying of numerous soft-shelled or shell-less eggs
- Swelling of the head, eyelids, comb, wattles and hocks
- Coughing, sneezing and nervous signs
- Diarrhea
- Lack of coordination
- Sudden death

In case of unusual mortalities or signs of disease consult a veterinarian. If you are unable to reach a veterinarian, dial 450 768-6763 to reach the Canadian Food Inspection Agency's telephone line to report sick birds or 1 844 ANIMALS to contact the Central Reporting of MAPAQ.

MAPAQ points out that the risk for the general population is low, because cases of avian flu in humans are rare and generally occur during close contact with infected birds.

All poultry owners are responsible for protecting their birds and the health of Quebec livestock. Visit the [Québec.ca/Avian Flu](http://Quebec.ca/Avian Flu) web page for more information.

### **RAPPEL PERMIS FEU**

Il est important de faire une demande afin d'éviter que les pompiers soient appelés à intervenir et ainsi vous épargner une amende pour avoir fait un feu sans autorisation.

**C'EST GRATUIT !**

Alors 48 h avant de faire un feu de plein air, du défrichage/nettoyage ou des feux d'artifice, faites une demande en ligne ou par téléphone au 819-560-8414 poste 2849

### **CAMP DE JOUR 2023**

Nous sommes en pleine planification du camp de jour pour la période estivale 2023 et sommes heureux d'annoncer la nomination de Saskia Lemay comme coordonnatrice.

Le camp aura lieu du 3 juillet au 18 août 2023.

Restez à l'affût de notre page Facebook afin de connaître la date de la soirée d'information qui se tiendra au cours des prochaines semaines, mais vous pouvez tout de même procéder à l'inscription de vos enfants par le site internet de la municipalité ou vous procurer des formulaires papier au bureau municipal.

### **BAC À JOUETS MUNICIPAL**

Le bac à jouets municipal est de nouveau en place dans le parc Mémorial. Les jouets, balles et ballons qu'il contient sont mis à la disposition de tous les utilisateurs du parc. Nous comptons sur votre collaboration et votre bienveillance afin que les articles soient remis dans le bac après leur utilisation afin que tout un chacun puisse en profiter à leur tour. Si vous êtes témoin de vol ou de vandalisme ou encore si vous désirez signaler un bris des infrastructures ou des équipements du parc, communiquez avec le bureau municipal.



### **REMINDER FIRE PERMIT**

It is important to request a fire permit to prevent firefighters from being called to intervene and avoid a fine for burning without an authorization.

**IT'S FREE!**

So 48 hrs before starting an outdoor fire, clearing / cleaning brush or setting off fireworks, request your permit online or contact us at 819-560-8414 extension 2849.



### **2023 DAY CAMP**

The planning for the 2023 summer day camp is in full swing and we are happy to announce the nomination of Saskia Lemay as coordinator.

The camp will take place from July 3 to August 18, 2023.

Stay tuned to our Facebook page to find out the date of the information evening to be held in the coming weeks, you can still register your children via the municipality's website or you obtain paper forms from the municipal office.

### **MUNICIPAL TOY BIN**

The municipal toy bin is back in Memorial Park. The toys and balls it contains are made available to all park users. We are counting on your cooperation and kindness so that the items are put back in the bin after their use so that everyone can enjoy them as well. If you witness theft or vandalism or if you wish to report park infrastructure or equipment damage, contact the municipal office.



---

## Il est temps de penser à vos permis !

La saison estivale est à nos portes ! Si vous prévoyez faire des travaux sur votre propriété, exemple : morceler votre terrain, construire, transformer, rénover, démolir, agrandir votre maison, installer une piscine, une clôture, bâtir une remise, une installation septique, couper un arbre, etc., il est important de s'assurer que votre projet soit réalisé en conformité avec les règlements d'urbanisme et d'environnement de votre municipalité.

Selon votre projet, vous pouvez avoir besoin d'un permis de construction, rénovation, un permis de lotissement ou un certificat d'autorisation pour réaliser ces travaux.

Toute personne présentant une demande de permis ou de certificat devrait apporter les documents suivants avec le formulaire de demande de permis qui est disponible sur notre site internet ou directement au bureau municipal.



- Un plan de la construction ou de la rénovation projetée
- L'évaluation du coût des travaux
- Le nom de l'entrepreneur
- Les matériaux utilisés
- La localisation des bâtiments sur le plan et les limites du terrain visé
- Identification cadastrale du terrain visé
- La durée anticipée des travaux

Notre équipe d'urbanisme vous renseignera sur les normes techniques et de sécurité applicable à votre projet et sur la façon de respecter ces normes en tenant compte de vos besoins. Pour plus d'information, contactez-les au 819-560-8414 poste 2803 ou par courriel, [inspecteur.bury@hsfqc.ca](mailto:inspecteur.bury@hsfqc.ca). **Veillez noter que l'inspecteur est disponible seulement les lundis, il est donc important de faire vos demandes de permis plusieurs semaines avant la date prévue des travaux.**

### It's Time to Think About Your Permits

Summertime is almost here! If you are planning to do some work on your property soon, for example breaking up your land, building, transforming, renovating, demolishing, extending your home, installing a swimming pool, fencing, building a shed, septic installation, cutting a tree, etc. It is important to ensure that your project is carried out in accordance with your municipality's planning and environmental regulations.

Depending on your project, you may need a building permit, renovation, a subdivision permit, or a certificate of authorization to carry out this work. Anyone applying for a permit or certificate should bring the following documents along with the licence application form that is available on our website or directly at the municipal office.



- A blueprint or design for the planned construction or renovation
- The cost of the project
- The contractor's name
- The materials to be used
- The location of the buildings with the plan and the boundaries of the land concerned
- Cadastral land identification
- The anticipated duration of the work

Our urbanism team will inform you about the technical and safety standards applicable to your project and how to meet these standards, considering your needs.

For more information, contact them at 819-560-8414 ext. 2803 or by email at [inspecteur.bury@hsfqc.ca](mailto:inspecteur.bury@hsfqc.ca). **Please note that the inspector is only available Mondays, which is why it is important to apply a few weeks before your project's starting date.**